



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 29 Juillet 2020 à 18 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,
Président de séance
Mme Sandra PAIRE, première adjointe au maire
M. Yves JUHEL, adjoint au maire
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
M. Daniel ALLAVENA, adjoint au maire
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire
M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Sylviane ROYEAU, adjoint au maire
M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal
M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal
M. Frédéric SICARDI, conseiller municipal
Mme Marinella GIARDINA, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
Mme Sophie ECKENBERG, conseiller municipal

Mme Floriane CAZAL, conseiller municipal
Mme Stéphanie JACQUOT, conseiller municipal
M. Eric FORMENTO, conseiller municipal
M. Marco SAGRADA, conseiller municipal
Mme Elodie ROBERT, conseiller municipal
Mme Marie HILL, conseiller municipal
M. Romain CINNERI, conseiller municipal,
Secrétaire de séance
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
Mme Pascale VERAN, conseiller municipal
M. Olivier BETTATI, conseiller municipal (a quitté la
salle de 19h46 à 20h03)
M. Jean-Christophe STORAI, conseiller municipal
Mme Estelle GIORGIO-REVERDIAU, conseiller
municipal
Mme Joanna GENOVESE, conseiller municipal

Avaient donné pouvoir :

M. Lionel BREZZO à M. Serge GIACOMAZZI
M. Cédric MONTEIRO à Mme Marie HILL
Mme Habiba PAILLAC à M. Jean-Claude ALARCON
M. Sébastien USCHER à Mme Nicole ZAPPIA
M. Florent CHAMPION à M. Olivier BETTATI

M. Romain CINNERI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020 qui est approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés – 28 voix pour, 7 abstentions (MM. Novelli, Storaï, Bettati, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion).**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

- Affaire n°1 :** **Désignation d'un représentant aux conseils d'établissement Esatitude Menton et du foyer logement « Les Lucioles »**
Rapporteur : M. Romain CINNERI, conseiller municipal
A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 7 abstentions (MM. Novelli, Storaï, Bettati, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion)
Désigne en qualité de représentant aux conseils d'établissement « Esatitude Menton » et le foyer logement « Les Lucioles », Monsieur Romain CINNERI, conseiller municipal.
- Affaire n°2 :** **Désignation d'un représentant au conseil d'établissement de l'association orthodoxe de la Maison Russe**
Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 7 abstentions ((MM. Novelli, Bettati, Storaï, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion)
désigne en qualité de représentant au conseil d'établissement de l'association orthodoxe de la Maison Russe, Madame Patricia MARTELLI, adjoint au maire.
- Affaire n°3 :** **Désignation d'un correspondant défense**
Rapporteur : M. Daniel ALLAVENA, adjoint au maire
A l'unanimité
Désigne, en qualité de correspondant défense, Monsieur Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal.
- Affaire n°4 :** **Protection fonctionnelle des élus**
Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire
A l'unanimité
*décide d'accorder la protection fonctionnelle à Messieurs Jean-Claude GUIBAL et Yves JUHEL, victimes d'injures et de diffamations publiques dans le cadre de leurs fonctions d'élus de la Ville de Menton,
.autorise Monsieur le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune et à signer tous les documents afférents à ces affaires.*
- Affaire n°5 :** **Approbation du compte de gestion du budget principal, exercice 2019**
Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire
A l'unanimité
Approuve le compte de gestion de Monsieur le comptable public concernant le budget principal au titre de l'exercice 2019, conforme aux résultats du compte administratif.
- Affaire n°6 :** **Approbation du compte administratif du budget principal, exercice 2019**
Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire
A l'unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 7 abstentions (MM. Novelli, Storaï, Bettati, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion) – M. le Maire ayant quitté la salle lors du vote.

Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal faisant apparaître une variation du fonds de roulement de + 2.637.599,55€ et de + 2.724.300,34€ après prise en considération du solde des restes à réaliser de + 86.700,79 € et présentant les réalisations par chapitres et/ou opérations.

Note que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2020,

Approuve les annexes budgétaires du compte administratif 2019 du budget principal.

Affaire n°7 : Débat d'orientation budgétaire, exercice 2020

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Après en avoir débattu,

Prend acte

des orientations budgétaires retenues dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2020 ci-après :

. la non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 11^{ème} année consécutive :

- taxe d'habitation : 19,82 %

- taxe d'habitation pour les résidences secondaires majorée de 30 % : 25,77 %

- taxe sur le foncier bâti : 17,98 %

- taxe sur le foncier non bâti : 25,64 %

. la maîtrise des charges de fonctionnement et plus particulièrement celles à caractère général

. le maintien de l'offre et de la qualité du service public à l'attention des mentonnaises et mentonnais

. un effort maintenu vers les acteurs associatifs mentonnais

. la confirmation du désendettement de la Commune, dans la continuité des trois dernières années : une exigence, une nécessité pour l'avenir

et du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019.

Affaire n°8 : Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif du budget principal, exercice 2019

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 7 abstentions (MM. Novelli, Storaï, Bettati, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion)

Décide d'affecter partiellement le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2019, soit + 6.087.221,16 € en réserves facultatives au compte

« 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé »,

de maintenir en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2019, + 2.724.300,34€ au compte « 002 - résultat de fonctionnement reporté »,

Affaire n°9 : Approbation du budget primitif du budget principal, exercice 2020

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 7 abstentions (MM. (MM. Novelli, Storaï, Bettati, Giorgio-Reverdiau, Véran, Genovese et Champion)

Adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 qui retient un total de crédits en dépenses et en recettes tous mouvements confondus de 99.980.010,75€.

. Approuve les annexes budgétaires du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020.

Affaire n°10 : Attribution de subvention de fonctionnement à divers organismes, budget principal, exercice 2020

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

. Décide l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement aux 3 organismes satellites de la Commune de MENTON ainsi qu'il suit :

- 45.000 € à la Caisse des Ecoles,
- 1.018.915 € à l'Office de Tourisme Communal,
- 3.524.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

. Précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de la commune de l'exercice 2020 au chapitre 65 :

- compte 657361 , fonction NFA 423 pour la Caisse des Ecoles,
- compte 65737, fonction NFA 33 pour l'Office de Tourisme Communal
- compte 657362, fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64 pour le Centre Communal d'Action Sociale

Affaire n°11 : Attribution de subventions aux associations patriotiques, exercice 2020

Rapporteur : M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 33 voix pour – M. Giacomazzi (M. Brezzo lui ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote

Décide d'attribuer les subventions aux associations patriotiques au titre de l'exercice 2020 conformément à la répartition suivante :

<u>ASSOCIATIONS</u>	MONTANT
Amicale des Anciens de la Légion Etrangère de la Région Niçoise	600 €
Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Mentonnais <i>Subvention exceptionnelle</i>	550 €
Amicale des Chasseurs à pieds des bataillons alpins ou mécanisés du Mentonnais	550 €
Amicale des Sous-officiers Anciens de la BA 943	500 €
Association Départementale Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc	1.200 €
Association des Officiers de Réserve et des Officiers Honoraires du Mentonnais <i>Subvention exceptionnelle</i>	750 €
Association Edelweiss - Armée des Alpes	600 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes - Section de Menton	900 €
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Œuvre du Bleu de France	550 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire - Section Menton	550 €
Union Nationale des Combattants et Association d'Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre - Canton de Menton	1.300 €
Union Nationale des Sous-officiers en Retraite - Section de Menton	450 €

pour un montant de 8.500 €.

Affaire n°12 : Attribution de subventions aux associations diverses et syndicales, exercice 2020

Rapporteur : M. Frédéric SICARDI, conseiller municipal

A l'unanimité

Décide d'attribuer les subventions aux associations diverses et syndicales au titre de l'exercice 2020 conformément à la répartition suivante :

<u>ASSOCIATIONS DIVERSES</u>	MONTANT
A Ciocoula	2.000 €
Aide Humanitaire des Sapeurs-Pompiers Grasse - Menton	1.000 €
AMICORF	500 €
Association Communale de Chasse du Mentonnais	2.000 €
<i>Subvention exceptionnelle : organisation de battues administratives en zone péri-urbaine</i>	1.000 €
Association de Défense des Locataires des Résédas I	400 €
Association Départementale des Lieutenants de Louveteries des Alpes-Maritimes	600 €
Association des Amis du Rail Azuréen	50 €
Association des Paralysés de France	500 €
Association des Personnels de la Police aux Frontières des Alpes-Maritimes	800 €
Association France – Etats-Unis – East French Riviera	300 €
Automobile Club de Menton	3.000 €
Bridge Club Menton Association	1.000 €
Club de Pêches Sportives de Menton	4.000 €
Collectif des Chantemerlais	500 €
Comité d'Animation d'Entraide et de Loisirs - Gendarmerie de Menton	800 €
Confrérie de l'Etiquette du Mentonnais	2.000 €
Croix Rouge Française - Délégation locale Menton - Roquebrune-Cap-Martin	5.000 €
Echiquier Mentonnais	8.000 €
Equipe Saint-Vincent	2.000 €
Félix Félic – Animaux sans maître	3.000 €
France Alzheimer 06	1.500 €
Gymnastique Volontaire Menton	700 €
Le Grognard Figurines - Club du Sud-Est	1.000 €
L'Entrée des Artistes	1.500 €
Les Amis de la Gendarmerie	250 €
Les Cœurs du Campanin	14.000 €
Menton Sourire – Commerce et Artisanat	2.000 €
Rassemblement des Pieds Noirs et de leurs Amis	3.000 €
Scrabble Club de Menton	500 €
Secours Catholique	2.500 €
Sœurs des Sables	800 €
Union Départementale des Associations Familiales des Alpes-Maritimes	500 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes - Section des JSP de Menton	1.000 €
Prud'homie Patron Pêcheurs de Menton	4.150 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	3.500 €

pour un montant de 75.350 €,

ASSOCIATIONS SYNDICALES	MONTANT
Confédération Française de l'Encadrement CGC des Alpes-Maritimes	1.500 €
Syndicat Autonome FPT du Personnel de la Ville de Menton et CCAS	300 €
Syndicat Interprofessionnel CFDT de proximité de Menton et sa région	300 €
Union Locale des Syndicats CGT de Menton	300 €

pour un montant de 2.400 €,

Affaire n°13 à 16 : M. Bettati a quitté la salle (M.Champion lui a donné pouvoir)

Affaire n°13 : Attribution de subventions aux associations sportives, exercice 2020

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 30 voix pour – MM. Sicardi et Giacomazzi (M. Brezzo lui ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote

Décide d'attribuer les subventions annuelles aux associations sportives ci-après au titre de l'année 2020,

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2020
Académie Municipale de billard	1.000 €
Archers de Saint Michel	1.000 €
Association Sport Défense Pour Tous	1.000 €
Association sportive de la Villa Blanche	1.000 €
Association sportive du collège André Maurois	2.000 €
Association sportive du collège Guillaume Vento	2.000 €
Association sportive du lycée général P.M. Curie	2.000 €
Association sportive du lycée professionnel P.M. Curie	500 €
Association sportive du L.E.P. P.Valéry	1.700 €
Association sportive Menton Hand-ball	13.000 €
Association Sportive Automobile Menton	4.000 €
Association sportive du mentonnais / athlétisme	3.000 €
Association sportive karting de Menton	1.000 €
Boxing Karaté Menton	19.000 €
Cercle des Nageurs de Menton	14.000 €
Club de Badminton de Menton	1.000 €
Club de Base-ball et Softball les Loups Blancs	1.500 €
Club Nautique de Menton	2.500 €
Etoile de Menton	30.000 €
Judo Club de Menton	7.000 €
La Garde de Menton / section gymnastique	15.000 €
Leroyal Karaté Club	10.000 €
Centre de Plongée la Maina de Menton	2.000 €
Menton Basket Club	130.000 €
Menton Marathon Athlétisme	12.000 €
Rapid Omni Sports de Menton	140.000 €
Rugby Club Webb Ellis	20.000 €
Sporting Club Aviron Menton	18.000 €
Stella Sport Menton Roquebrune / Tennis de Table	8.500 €
Tennis Club de Menton	18.000 €
Vélo Club Menton	5.000 €
TOTAL	486.700 €

. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les clubs suivants :

- Rapid Omni Sport de Menton
- Menton Basket Club
- Etoile de Menton

Précise que la dépense en résultant, soit 486 700.00 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2020 - chapitre 65 fonction 40 compte 6574.

Affaire n°14 : Attribution de subventions aux associations culturelles et folkloriques, exercice 2020

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 31 voix pour – Mme Caserio et M. Sicardi ne prennent pas part au vote

Décide d'attribuer les subventions aux associations culturelles et folkloriques au titre de l'exercice 2020 conformément à la répartition ci-après :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2020
Amitiés franco-anglophones	400 €
Association de parents d'élèves et amis du conservatoire (APEACM)	900 €
Association philatélique et cartophile de Menton	450 €
Ateliers d'Hestia	250 €
Cercle Blasco Ibanez	450 €
Commune Libre du Careï	550 €
Ensemble Vocal du Pays Mentonnais	2 000 €
Fantasy Film Festival (FFF) anciennement Daily Ciné Fashion	2 000 €
France-Russie/Menton-Sotchi	1 000 €
Groupe d'Echanges Artistiques (GEA)	800 €
Groupe Théâtral du Mentonnais	500 €
Jazz au Jardin	900 €
Jumelage Menton Baden-Baden Montreux	400 €
La Capeline	2 400 €
La Garde Musique	2 600 €
La Mentonnaise	2 400 €
Le Lavoir Théâtre	16 000 €
Les Amis des Arts et Lettres et des Grandes Conférences	1 200 €
Les Amis des Musées	2 000 €
Les Masques Blancs	250 €
Losorgio et la chanson	850 €
Subvention exceptionnelle	1 600 €
Lost Voltair	400 €
Menton C'est Vous	250 €
Si on chantait	250 €
Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais (SAHM)	2 600 €
Theox	250 €
TOTAL	43 650 €

Affaire n°15 : Attribution de subventions aux associations parascolaires du 1^{er} degré, exercice 2020

Rapporteur : Mme Sophie ECKENBERG, conseiller municipal

A l'unanimité

Décide d'attribuer les subventions aux associations parascolaires au titre de l'exercice 2020 comme suit :

- | | |
|---|--------|
| - Association des parents d'élèves de l'Ecole Française de Vintimille | 7 000€ |
| - Association des parents d'élèves de l'école de la Villa Blanche | 1 500€ |
| - Association Prévention Routière | 500€ |
| - Association Accompagnement Educatif Région Mentonnaise | 500€ |

Affaire n°16 : Attribution de subventions aux associations parascolaires du second degré, exercice 2020

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

Décide d'attribuer les subventions aux foyers des établissements scolaires du second degré au titre de l'exercice 2020 comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - Collège Guillaume VENTO | 1500 € |
| - Maison des Lycéens – Lycée Paul Valéry | 500 € |

Affaire n°17 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la société d'HLM « Logis Familial » pour l'acquisition en VEFA, de 94 logements (61 PLUS et 33 PLAI) et 94 places de stationnement répartis sur 5 immeubles au sein du quartier du Haut-Carèï, situé avenue de Saint-Roman à Menton

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 11.335.352 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 108208.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Autorise M. le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de 19 logements appliqués à la typologie de l'ensemble, soit un appartement de 4 pièces, 7 appartements de 3 pièces, 10 appartements de 2 pièces et un appartement d'une pièce ainsi que 19 parkings.

Affaire n°18 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la société d'HLM « Logis Familial » pour l'acquisition en VEFA, de 15 logements (15 PLS) et 15 places de stationnement répartis sur 5 immeubles au sein du quartier du Haut-Carèï, situé avenue de Saint-Roman à Menton

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2.039.279€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 108211.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Autorise M. le Maire à signer avec la S.A. d'HLM « Logis Familial » la convention de garantie communale avec réservation de 3 logements appliqués à la typologie de l'ensemble, soit un appartement de 4 pièces, 1 appartement de 3 pièces, 1 appartement de 2 pièces ainsi que 3 parkings.

Affaire n°19 : Rapport d'observation définitive de la Chambre Régionale des Comptes – bilan des actions entreprises à la suite des recommandations formulées

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Prend acte

du bilan des actions entreprises par la Commune de Menton à la suite du rapport d'observations définitives par la Chambre Régionale des Comptes, arrêté par la juridiction financière dans sa séance du 22 novembre 2018 et présenté à l'assemblée délibérante le 25 mars 2019.

Affaire n°20 : Avenant à la convention de partenariat pour la mise en place d'un espace numérique de travail

Rapporteur : Mme Stéphanie JACQUOT, conseiller municipal

A l'unanimité

Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes Maritimes et autorise M. le Maire à le signer.

Affaire n°21 : Rapports d'activités de la société SODEXO-SFRS sur la délégation de service public de la restauration de la Ville de Menton - périodes de septembre à décembre 2018 et de janvier à août 2019

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, adjoint au maire

Prend acte

des rapports d'activités de la Société Française de Restauration et de Services SODEXO pour les périodes de Septembre à Décembre 2018 et de Janvier à Août 2019.

Informe les administrés que ces rapports seront consultables au service des Assemblées et au service Education.

Affaire n°22 : Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Approuve l'avenant n°2 au contrat de DSP de la restauration scolaire et autorise M. le Maire à le signer.

Affaire n°23 : Reconduction 2020 du partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur pour le PASS COTEDAZUR-CARD

Rapporteur : M. Mathieu MESSINA, adjoint au maire

A l'unanimité

Approuve la signature de la convention et de l'avenant 2020 entre le Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur et la Ville de Menton et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°24 : Convention pour les visites guidées du jardin du domaine des Colombières

Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire

A l'unanimité

Approuve la signature de cette convention entre Monsieur Michael LIKIERMAN, propriétaire du domaine des Colombières et la Ville de Menton et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°25 : Contrat de partenariat avec la société « Magasins Galeries Lafayette » pour les visites guidées du Patrimoine

Rapporteur : Mme Marinella GIARDINA, conseiller municipal

A l'unanimité

Approuve la signature du contrat de partenariat entre la société SODIME « magasin Galeries Lafayette » et la Ville de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°26 : Désaffectation d'un logement de fonction d'enseignant à l'école maternelle Germaine COTY

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

A l'unanimité

Décide la désaffectation d'un logement de fonction situé à l'école Germaine Coty, 9 rue Morgan et de réaménager cet appartement en salle de classe.

Affaire n°27: Résiliation amiable anticipée du bail commercial liant la Ville de Menton à la Société GMF ASSURANCES : local 26 rue Partouneaux

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

A l'unanimité

Autorise M. le Maire à signer le protocole d'accord entre la Ville de Menton et la société GMF assurances.

Affaire n°28 : Abattement sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - 2020

Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

A l'unanimité

Autorise M. le Maire à appliquer cet abattement de 25% sur l'ensemble du territoire de la Commune et de procéder au recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'année n en année n+1.

Affaire n°29 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2020/2021

Rapporteur : Mme Sandra PAIRE, première adjointe au maire

A l'unanimité

*Autorise Monsieur le Maire à appliquer sur le territoire de la commune de Menton, la taxe locale sur la publicité extérieure ainsi que son augmentation,
Valide les tarifs de référence de droit commun, comme indiqué dans le tableau suivant :*

<u>Dispositif taxable</u>	<u>Coût pour l'année 2021</u> (par m ² et par an)
Dispositifs publicitaires non numériques de moins de 50 m ²	21.40 €
Dispositifs publicitaires non numériques de plus de 50 m ²	42,80 €
Dispositifs publicitaires sur support numérique de moins de 50 m ²	64.20 €
Dispositifs publicitaires sur support numérique de plus de 50 m ²	128,40 €
Enseigne de moins de 12 m ²	21.40 €
Enseignes entre 12 m ² et 50 m ²	42,80 €

*Procède au recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'année n en année n+1,
Exonère des droits de voirie uniquement les mobiliers soumis à ladite taxe.*

Affaire n°30 : Conditions et modalités de prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement des agents municipaux

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

*Abroge les délibérations n°172/14 du 19 septembre 2014 et n°144/19 du 19 décembre 2019,
Adopte le principe de remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement fixé par la présente délibération.*

Affaire n°31 : Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la surveillance des baignades – saison estivale 2020

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés : 34 voix pour - M. Allavena ne prend pas part au vote
Décide de retenir la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer la surveillance des baignades durant la saison estivale 2020, du 1er juillet au 31 août 2020.

*Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document y afférent.
Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2020.*

Affaire n°32 : Actualisation de l'attribution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, pour le personnel communal (R.I.F.S.E.E.P.) et des montants plafonds des cadres d'emplois

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Approuve les nouveaux montants fixés au titre du R.I.F.S.E.E.P. et précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges de personnel et frais assimilés, exercice 2020 et suivants.

Affaire n°33 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} août 2020

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Autorise la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2020 et précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville - charges de personnel et frais assimilés, exercice 2020 et suivants.

Affaire n°34 : Inscription de la Commune de Menton aux Travaux d'Intérêt Général (TIG)

Rapporteur : Mme Floriane CAZAL, conseiller municipal

A l'unanimité

Autorise M. le Maire à inscrire la collectivité dans la liste des établissements d'accueil de personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général.

Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Affaire n°35 : Rapport égalité Femmes/Hommes au 31 Décembre 2019

Rapporteur : Mme Marie HILL, conseiller municipal

Prend acte

du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au 31 décembre 2019.

Affaire n°36 : Convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux

Rapporteur : M. Eric FORMENTO, conseiller municipal

A l'unanimité

Approuve la convention à passer avec le Conseil Régional PACA relative à la participation prévisionnelle financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Affaire n°37 : Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement

Rapporteur : Mme Elodie ROBERT, conseiller municipal

A l'unanimité

Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Menton portant sur l'avenue Jean Monnet et le résumé CE ; (consultable au service des assemblées)

décide de :

corriger l'erreur matérielle ;

mettre à la disposition du public au service urbanisme – Hôtel de Ville de Menton le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et les résultats de la consultation ;

procéder à la publication de ces documents par voie électronique sur le site internet de la Ville.

donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce plan.

Affaire n°38 : Convention pour le logement des travailleurs saisonniers

Rapporteur : M. Marco SAGRADA, conseiller municipal

A l'unanimité

Autorise M. le Maire à signer la convention.

Affaire n°39 : Projet de mise en valeur de l'Hôtel d'Adhémar de Lantagnac – non renouvellement du bail liant la commune à l'établissement « Maison Martin et Fils » - versement d'une indemnité légale d'éviction

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

Décide de verser une indemnité d'éviction à la société "Maison Martin et fils" d'un montant de 450 000 euros suite au non-renouvellement du bail commercial, somme inscrite au budget principal 2020.

Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents au versement de cette indemnité, notamment le protocole d'accord avec la "Maison Martin et fils".

Affaire n°40 : Délibération rectificative suite erreur matérielle (délibération n°169/19 du 19 décembre 2019) – Cession parcelle cadastrée section BM n°275, avenue Guillaume 1^{er} de Provence, lieudit Val d'Anaud, au bénéfice de la copropriété « Les Arcs des Serres »

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

A l'unanimité

décide de rectifier la délibération n°169/19 en ce qu'il convient d'entendre que le nom de l'acquéreur n'est pas la copropriété « Les Arcs des Serres » mais M. Joseph MAMMONE.

La séance est levée 20h45.

MENTON, le 11 août 2020

Le Maire

Jean-Claude GUIBAL